

N°	Objet	Date
	ARRETE DE RECLASSEMENT INDICIAIRE DE Mlle Céline DEMONT à compter du 01/05/2008	16/05/08

Le Maire de SAINT-PRIM,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006- 1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2008 - 400 du 24 avril 2008 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

ARRETE DE RECLASSEMENT INDICIAIRE

Article 1 Décision applicable à compter du 01/05/2008

Nom patronymique : DEMONT Prénom : Céline

Date naissance : 22/08/1981

SITUATION :

Qualité : Titulaire IRCANTEC
Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux
Catégorie : C
Grade : Adjoint administratif territorial de 2ème classe
Echelle : Echelle 3
Echelon : Echelon n° 2
Indice B/M : 287/288
Temps de travail : 22 heures

Article 2 : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressée.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à l'intéressée
- au comptable
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Notifié le : 16 Mai 2008

Fait à : Saint-Prim le 16 mai 2008

Signature de l'agent :

Signature de l'autorité territoriale